

Tribunal administratif de Nancy



Sébastien DAVESNE
Président du tribunal
administratif de Nancy



Effectifs de la juridiction :

39

personnes dont :

16

magistrats

23

agents de greffe
et aides à la décision

L'activité du tribunal administratif de Nancy est restée très soutenue en 2022.

Cette année a été marquée par la poursuite de l'augmentation du contentieux des étrangers, qui atteint un niveau inédit (54% des affaires enregistrées), et du contentieux de l'aide sociale. Les référés urgents ont également significativement augmenté (+19%). Grâce à la forte implication des magistrats et agents de greffe, le tribunal est parvenu à juger un nombre d'affaires (3 743) qui n'a été dépassé qu'une seule fois dans l'histoire du tribunal et ce, dans un délai moyen inférieur à 2021 et se rapprochant de la situation d'avant la crise sanitaire. La priorité donnée aux référés urgents, une partie du contentieux des étrangers qui représente environ 50% des dossiers, n'a pas empêché le tribunal de juger les autres affaires avec une grande qualité puisque le taux de confirmation en appel des jugements du tribunal s'élève à 81%.

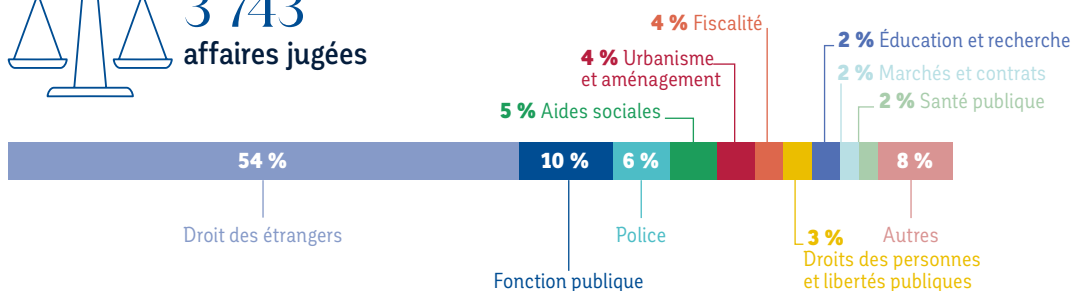
Ces données illustrent l'attention portée par le tribunal à la qualité du service rendu aux justiciables qui s'est également concrétisée par la poursuite de ses efforts pour développer le recours à la médiation entre les parties lorsqu'elle apparaît mieux adaptée pour le règlement d'un litige.

L'année s'est achevée par l'organisation, en partenariat avec les barreaux du ressort, d'une journée d'études consacrée à l'office du juge administratif, au cours de laquelle des binômes de magistrats et d'avocats ont évoqué des thèmes tirés de la pratique contentieuse. Des échanges très riches qui s'inscrivent dans la volonté du tribunal d'approfondir son dialogue avec les avocats, comme avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels.

2022 en chiffres



3 743
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



328

affaires jugées en urgence (référés)

+20 % par rapport à 2021



7 mois et 12 jours

de délai moyen de jugement

-18 jours par rapport à 2021

82,3 %

des recours déposés par téléprocédure



31,2 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,2 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



64

médiations engagées
27 % de taux de réussite